



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Muret

REGISTRE DES ARRETES

ARRÊTÉ DU PRESIDENT

N°2026 / DG / 01

OBJET : Fermeture de l'aire d'accueil permanente à Carbonne

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Volvestre en date du 21 juillet 2020 fixant les délégations de Monsieur le Président pour la durée du mandat en actuel,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n° 2000-569 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs,

ARRÊTE

Article 1er :

L'aire d'accueil permanente du Volvestre ; sis 2 route de Rieux 31390 Carbonne ; fermera le vendredi 7 août 2026 à 12h00 et rouvrira le lundi 17 août 2026 à partir de 8h30.

Article 2 :

L'aire d'accueil permanente devra être libérée de tous véhicules et aucun résident ne sera admis pendant la période de fermeture mentionnée dans l'article 1.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché dans :

- Le tableau d'affichage du local technique du gestionnaire de l'aire d'accueil permanente.
- Le tableau d'affichage de la Communauté de Communes du Volvestre.

pu

Date de transmission de l'acte: 26/01/2026

Date de reception de l'AR: 26/01/2026

031-200066819-AR_001_2026-AR

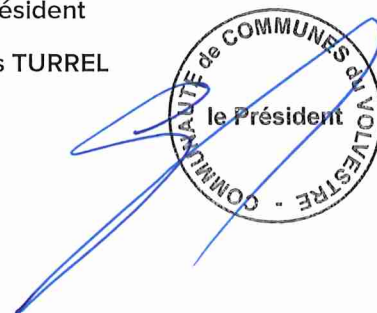
A G E D I

Article 4 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Muret.

Fait à Carbonne, le 22 janvier 2026.

Le Président
Denis TURREL



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.

Date de transmission de l'acte: 26/01/2026

Date de réception de l'AR: 26/01/2026

031-200066819-AR_001_2026-AR

A G E D I